

# PROCÈS VERBAUX

**SAISON 2021/2022**



## JOURNAL FOOT

Numéro de Journal Foot / Publié le :

PV N°31 - publié le 16 mars 2022



## Commission des Règlements

PROCÈS-VERBAL N° 13

REUNION DU 15/03/2022

*(Par voie téléphonique et électronique)*

**Présidence :** M. Laurent JULIEN.

**Présents :** MM. Gérard FANTIN, Jean Marie PION

e-mail: [reglements@drome-ardeche.fff.fr](mailto:reglements@drome-ardeche.fff.fr)

### INFORMATIONS

- ***Les décisions et sanctions du procès-verbal ci-dessous sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.***

### DOSSIER N° 33

**Match n° 23362801, Vallée du Doux 1 / O. Salaise Rhodia 3, Seniors D3, poule A du 06/03/2022**

Réserve d'avant match posée par le capitaine de l'équipe de AS Vallée du Doux sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club O. Salaise Rhodia, pour le motif suivant : des joueurs du club de O. Salaise Rhodia sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

Considérant que la Commission des Règlements a pris connaissance par courriel de la réclamation d'avant match du club de AS Vallée du Doux confirmée par courriel le 07/03/2022 pour la dire recevable.

Après vérification de la FMI, O. Salaise Rodia 2 / Romans PS 1, seniors D1 du 27/02/2022, il ressort qu'aucun joueur n'a participé à cette rencontre.

De ce fait la commission confirme le résultat acquis sur le terrain

Le compte de AS Vallée du Doux sera débité de la somme de 37,00 € pour frais de dossier.

## DOSSIER N° 34

### Match n°24406413, US Chanas Serrières 2 / Pont la Roche Us 2, coupe seniors René Giraud du 06/03/2022

Réserve d'Après match posée par le capitaine de l'équipe de US Pont la Roche sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club US Chanas Serrières , pour le motif suivant :

*« Des joueurs de l'équipe de US CHANAS SERRIERES 2 sont susceptibles d'avoir participé à plus de 7 matchs en équipe de niveau supérieur au cours de la saison.*

*À compter du 3ème tour de la coupe R. Giraud, ne pourront y participer plus de 3 joueurs ayant participé effectivement au cours de la saison à plus de 7 matchs en équipe supérieure, soit en compétitions nationales, régionales ou départementales (championnat ou coupe) ».*

Considérant que la Commission des Règlements a pris connaissance par courriel de la réclamation d'après match du club de l'US Pont la Roche par courriel le 07/03/2022 pour la dire recevable.

Après vérifications des feuilles de match (coupe de France, coupe Xavier Bouvier et championnat Seniors D1) de l'équipe de US Chanas Serrières 1, il ressort que les 4 joueurs ci après ont participé à plus de 7 matchs en équipe supérieure :

- ✓ COCHE Jordan licence n° 2544067825 : 13 matchs
- ✓ DAUPHIN Alexendre, licence n° 2568628371 : 8 matchs
- ✓ SEDDAF EL KHANTACH Achraf, licence n° 2547861816: 16 matchs
- ✓ SEDDAF EL KHANTACH Taoufik, licence n° 2547671923: 11 matchs

Considérant que l'article 15.6 § 3.2.5 Autres compétitions des Règlements sportifs du District prévoit que :

À compter du 3ème tour de la coupe R. Giraud, ne pourront y participer plus de 3 joueurs ayant participé effectivement au cours de la saison à plus de 7 matchs en équipe supérieure, soit en compétitions nationales, régionales ou départementales (championnat ou coupe) ».  
- Conformément à l'article 99.1 « Réclamation » des Règlements sportifs du District, il s'agit d'une rencontre qui devait obligatoirement fournir un vainqueur, c'est le club réclamant qui est déclaré vainqueur.

**Pour ce motif la commission des Règlements donne match perdu à l'équipe de l'US Chanas Serrières 2 pour en reporter le gain à l'équipe de l'US Pont la Roche et la qualifie pour le tour suivant de la coupe René Giraud.**

Le compte de l'US Chanas Serrières sera débité de la somme de 37,00 € pour frais de dossier.

Le président des Règlements  
Laurent JULIEN

Le secrétaire  
Jean Marie PION



PROCÈS-VERBAL N°7

REUNION – ORDRE DU JOUR

La Commission d'Appel se réunira le

**Lundi 21 mars 2022**

au siège du District, 101, rue du 8 mai 1945, 07500 GUILHERAND-GRANGES.

**A 19 h 15, elle examinera le dossier suivant :**

**AR 2122 04 – PS ROMANS interjetant appel de la décision de la Commission des Règlements** qui a rejeté sa réclamation visant à obtenir le gain du match aux motifs que le report de la rencontre en raison de quatre cas de Covid 19 déclarés par l'adversaire n'était pas fondé au regard de l'article 51.6 des règlements sportifs du District (cas particulier de la coupe de la LOIRE).

***Match concerné :*** Championnat seniors D1, poule unique,  
PS ROMANS 1 / AS CHAVANAY 2 du 23/01/2022

Les personnes suivantes sont convoquées :

**De PS ROMANS :**

M. Aubry COLOMBET, président du club,  
accompagné de la personne de son choix.

**De CHAVANAY AS :**

M. Hervé BOSSY, président du club,  
accompagné de la personne de son choix..

M. le Président de la Commission des Règlements, ou son Représentant.

Dans le contexte actuel évolutif de l'épidémie de coronavirus, la réunion se tiendra dans le respect des gestes barrière et de toute mesure de protection sanitaire alors en vigueur. En outre seules seront admises à l'audience les personnes nommément convoquées, accompagnées du conseil qu'elles auraient éventuellement choisi pour les assister.

Chaque partie au litige dispose d'un délai courant jusqu'à la veille de la réunion pour adresser ses observations écrites à la Commission d'Appel.

Conformément aux dispositions de l'article 3.4.6 du Règlement disciplinaire annexé aux Règlements généraux de la FFF, le remboursement des frais d'appel entraînés par la convocation des personnes, officielles ou non, dont l'audition est jugée utile, ainsi que les frais inhérents à la procédure seront imputés au club appelant dont la responsabilité et/ou celle de ses licenciés est reconnue même partiellement.



**PROCÈS-VERBAL N°30  
du 14 / 03 / 2022**

**Présents :** CHANAS Flavie, REBOULLET Mathilde, LAULAGNET Roselyne, BRESSON Claude, FUSTIER Thomas, AUBERT Philippe.

**Mail :** [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

**Permanences :** Le mercredi de 18h30 à 20h00.

Les correspondances électroniques doivent être adressées à partir de la messagerie officielle du club pour être prises en compte.

#### COORDONNEES DES RESPONSABLES CATEGORIES DES CLUBS

La Commission des Jeunes demande aux clubs de bien vouloir lui communiquer les noms et coordonnées (mail, téléphone) des responsables des Ecoles de foot et Foot à 11 Jeunes, pour un usage interne au District.

Les clubs ont aussi la possibilité de faire apparaître ces renseignements dans leur espace club sur le site internet du District (Le staff), à partir de Footclub, avec l'accord des intéressés, pour faciliter la communication entre clubs.

#### TOURNOIS

Responsable : Roselyne LAULAGNET Mob : 06 11 15 53 93.

**Mail :** [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

#### Tournois autorisés :

- MONTVENDRE :  
U9, U11 le 26 mars 2022
- PIERRELATTE :  
Tournoi Bernard BIASINI  
U11, U13 les 11-12 juin 2022,  
U7, U9 le 25 juin 2022,  
U13 F, U15 F, U18 F le 26 juin 2022.
- LE CHEYLARD :  
Tournoi jeunes Rémy MEY  
U9, U11, U13 le 30 avril 2022,  
U 5 le 1 mai 2022.

- MALISSARD :  
U11, U13 le 11 juin 2022.

## ENTENTES – SAISON 2021 / 2022

Roselyne LAULAGNET Mob : 06 11 15 53 93.

**Mail :** [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

Les équipes de D1 en entente ne peuvent pas monter en Ligue.

## U7 - U9

**Mail :** [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

Thomas FUSTIER : 06.60.27.23.81

### Fiches bilan manquantes en U 9 plateaux du 5 mars 2022

- Poule 1 : ROIFFIEUX,
- Poule 2 : SAINT ROMAIN DE SURIEU, CHAVANAY,
- Poule 3 : SAINT BARTHELEMY DE VALS,
- Poule 4 : BOURG DE PEAGE,
- Poule 5 : MALISSARD, RHONE CRUSSOL,
- Poule 6 : MONTVENDRE,
- Poule 7 : LE TEIL MELAS, ACE, LIVRON,
- Poule 8 : ALLAN,
- Poule 9 : CHATEAUNEUF DU RHONE.
- Poule 10 : SAINT DIDIER SOUS AUBENAS

Envoyez ces fiches bilan rapidement sur la boîte mail jeunes.

### Rappel règlement :

Les plateaux **U 9** doivent se jouer **le samedi après-midi à 14h00.**

Si les clubs souhaitent jouer le matin, ils doivent obtenir **l'accord de tous les autres clubs de la poule si non les plateaux se jouent obligatoirement à l'heure officielle.**

Les plateaux **U 7** doivent se jouer **le samedi matin à 10h30.**

Si les clubs souhaitent jouer l'après-midi, ils doivent obtenir **l'accord de tous les autres clubs de la poule si non les plateaux se jouent obligatoirement à l'heure officielle.**

**Les fiches bilan disponibles** sur le site dans documents- documents compétitions jeunes- doivent être complétées avant chaque plateau par le club organisateur et envoyées rapidement à [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr).

*Prochains plateaux :*

*U9 le samedi 19 Mars 2022.*

## U 11

Responsable : Philippe AUBERT, Mob : 06 80 92 81 87.

**Mail** : [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

### RETRAIT D'ÉQUIPE :

ESPOIRS POULE B : LARNAGE SERVES 3. En conséquence le plateau du 19 Mars est supporté par le club de DAVEZIEUX et le plateau du 21 Mai sera organisé par le club de LA SANNE ST ROMAIN DE SURIEU.

**Feuilles de matchs manquantes du 05 / 03 / 2022, à retourner au District dans les plus brefs délais :**

### Promotion :

- Poule B : ST DONAT,
- Poule E : PORTES LES VALENCE.

### Espoirs :

- Poule C : VALENCE OL,
- Poule F : MONTVENDRE.
- Poule F : CREST AOUSTE.
- Poule G : ANCONE.

### Bourgeois :

- Poule A : VILLEVOCANCE, FC RAMBERTOIS, CHAVANAY,
- Poule F : FC BG LES VALENCE,
- Poule G : MALISSARD,
- Poule I : VEORE MONTOISON,
- Poule M : SUD ARDECHE 4.

### **Prochains Rendez-vous U11 :**

Samedi 19 Mars 2022.

## U13

Responsable : Mathilde REBOULLET, Mob : 06 08 82 29 55

**Mail** : [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

### **2ème Phase D1:**

*Nouveauté* : Mise en place de la Feuille de Match Informatisée (FMI) en **D1**.

Afin de permettre une mise en application fluide, les clubs devront créer ou modifier les utilisateurs FootClubs en conséquence notamment ajout des équipes U13.

Ci-dessous, nous vous rappelons les bonnes pratiques entre clubs recevants et visiteurs :

**ATTENTION** : L'équipe recevante est en charge de la FMI, c'est la seule qui doit réaliser les opérations de récupération de données. L'équipe visiteuse ne doit faire que des préparations via l'interface WEB.

**L'EQUIPE RECEVANTE ET L'EQUIPE VISITEUSE** : La préparation des équipes doit être réalisée via l'interface web (<https://fmi.fff.fr>) uniquement. Ceci permet de récupérer les données en temps réel et d'éviter des échanges de données inutiles sur la tablette : dès le mardi et jusqu'au vendredi soir au plus tard.

**UNIQUEMENT L'EQUIPE RECEVANTE** : Les actions de récupération des rencontres et de chargement des données du match ne sont nécessaires qu'une seule fois. Elles doivent être réalisées sur la tablette de l'équipe recevante à partir du vendredi minuit jusqu'au moins 2 heures avant le début de la rencontre.

**IMPORTANT** : Si la récupération des données par le club recevant n'inclut pas les dernières modifications faites par l'équipe visiteuse, il est inutile de récupérer de nouveau les données, il suffit d'aller directement dans la partie feuille de match de la FMI pour modifier les compositions avant la rencontre au stade si besoin.

## U15

Flavie CHANAS : 06 21 43 38 99 - Roselyne LAULAGNET 06 11 15 53 93  
[competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

### **Coupe Gilbert PESTRE**

Les ¼ de finales auront lieu le 9 avril 2022.

Le tirage a été effectué par Dominique D'AGOSTINO.

Consultez le site ou Footclubs.

### **Rappel aux clubs**

Nous rappelons que les courriers concernant les changements de terrain ou d'horaire doivent comporter **obligatoirement le numéro du match concerné et provenir de la boîte officielle du club.**

## U16 INTERDISTRICTS

Responsable : Philippe AUBERT, Mob : 06 80 92 81 87

**Mail** : [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

### **FORFAIT JOURNEE :**

Journée du 12/03/2022 : PIERRELATTE ASF

## U18

Responsable : Claude BRESSON Mob : 06 70 03 20 57.

**Mail** : [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

### **Coupe G. ETIENNE :**

Le tirage des quarts de finales est en ligne. Il a été effectué par Nathalie PELIN (Présidente de la commission féminine). Ce tour se déroulera le week-end des 09 et 10 avril 2022.





## Commission Féminine

PROCÈS-VERBAL N° 22 du 14 mars 2022

### COMPOSITION DE LA COMMISSION

Présidente de la commission : Nathalie PELIN

Responsable des compétitions jeunes : Roselyne LAULAGNET

Responsable des compétitions séniors et en charge de la féminisation : Nathalie PELIN

Membres de la commission : Mathilde REBOULLET, Daniel CHEVAL et Michel PEYROUZE.

### CHAMPIONNAT SENIORS F à 11

#### Responsable

Nathalie PELIN – Port 06.19.22.57.89

Mail : [competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr)

**La commission informe que pour tous les reports, les demandes doivent être validées par la commission. Aucun report ne sera accepté suite à une entente entre clubs.**

RAPPEL – RAPPEL – RAPPEL : En séniors, peuvent jouer 3 joueuses U16 avec double sur-classement et 3 joueuses U17 avec double sur-classement (établi par un médecin fédéral).

### CHAMPIONNAT SENIORS F à 8

#### Responsable

Nathalie PELIN – Port 06.19.22.57.89

Mail : [competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr)

**La commission informe que pour tous les reports, les demandes doivent être validées par la commission. Aucun report ne sera accepté suite à une entente entre clubs.**

RAPPEL – RAPPEL – RAPPEL : En séniors, peuvent jouer 3 joueuses U16 avec double sur-classement et 3 joueuses U17 avec double sur-classement (établi par un médecin fédéral).

### COUPES DEPARTEMENTALES CAMOU WOLF et DRESHER TARDY

Le premier tour de la Dresher Tardy aura lieu le dimanche 20 mars 2022. Le second tour le dimanche 10 avril 2022.

Le 3ème tour de la Camou Wolf aura lieu le dimanche 10 avril 2022.

Les tirages ont été faits au district le lundi 21 février et sont en ligne.

## POULE U11 F

### Responsable

Roselyne LAULAGNET- Port 06.11.15.53.93

Mail : [competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr)

Peuvent jouer dans cette catégorie, les U11 (nées en 2011), les U10 (nées en 2012), les U9 (nées en 2013)

Ballon taille 4

Horaire officiel : Le samedi à 14h00

Suite à l'engagement d'une équipe supplémentaire (Rhône Crussol), un nouveau calendrier a été effectué et mis en ligne sur le site du district dans la rubrique « documents ».

**Merci de nous adresser au plus tôt, à l'adresse mail ci-dessus, la fiche plateau établie.**

## CHAMPIONNAT U13F

### Responsable

Roselyne LAULAGNET- Port 06.11.15.53.93

Mail : [competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr)

Peuvent jouer dans cette catégorie, les U13 (nées en 2009), les U12 (nées en 2010), les U11 (nées en 2011).

Ballon taille 4, 2 mi – temps de 30 mn

Horaire officiel : Le samedi à 15h30

**Attention modification : la journée n°9 (dernière journée du championnat) aura lieu le samedi 21 mai en lieu et place du samedi 28 mai (week-end de l'ascension). Les calendriers ont été modifiés.**

## CHAMPIONNAT U15 F

### Responsable

Roselyne LAULAGNET- Port 06.11.15.53.93

Mail : [competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr)

Suite à la réunion du 17 septembre au district et à la demande des clubs présents, peuvent jouer dans cette catégorie, les U15 (nées en 2007), U14 (nées en 2008), U13 (nées en 2009) et U12 (nées en 2010).

Ballon taille 5, 2 mi- temps de 35 mn

Horaire officiel : Le samedi à 15h30

**Les calendriers de la phase sont sortis et sont en ligne sur le site du district.**

## CHAMPIONNAT U18 F

Roselyne LAULAGNET- Port 06.11.15.53.93

Mail : [competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr)

Peuvent jouer dans cette catégorie, les U18 (nées en 2004), U17 (nées en 2005), U16 (nées en 2006) et les U15 (nées en 2007)

Horaire officiel le samedi à 15h30

Ballon taille 5, 2 mi-temps de 40 mn

**Les calendriers de la phase sont sortis et sont en ligne sur le site du district.**

## INFORMATIONS AUX CLUBS

**La commission féminine relance pour cette saison l'opération « femmes foot » en drôme ardèche. Cette année, les clubs doivent mettre à l'honneur une joueuse (quelque soit son âge) qui s'implique dans la vie associative du club.**

L'ensemble des clubs ont reçu sur leur adresse mail officielle une présentation de cette opération ainsi que la fiche réponse à remplir et à nous retourner pour le 15 avril 2022.

Les lauréates seront reçues au district pour une réception.

Les clubs peuvent nommer au maximum 2 joueuses.

**Nous vous rappelons que l'utilisation de la FMI est obligatoire pour les séniors F, Les U18F et les U15F. En cas de dysfonctionnement de la tablette pour la FMI, il est obligatoire de remplir une feuille de match papier et ce, avant le début de la rencontre.**



## Commission des Arbitres

### PROCÈS-VERBAL N° 31 du 16 Mars 2022

#### ÉCHOGRAPHIE - CARDIAQUE

La C.D.A. vous rappelle que chaque arbitre majeur, peu importe sa catégorie, doit effectuer une fois dans sa vie une **ÉCHOGRAPHIE – CARDIAQUE**. Certains ne sont pas à jour de celle-ci et doivent impérativement être effectués avant le 31/08/2022 pour le renouvellement de l'été du D.M.A.

**N'ATTENDEZ PAS LA DERNIÈRE MINUTE**, prenez dès maintenant contact avec votre médecin traitant (pour l'ordonnance) et prenez rapidement rendez-vous avec votre cardiologue ou si vous n'en avez pas vous pouvez vous rendre sur le site « Doctolib ».

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter Monsieur Nicolas BRUNEL (06.70.31.54.43).

**Sans avoir effectué votre échographie cardiaque, la licence ne pourra être validée et l'arbitre ne pourra aucunement officier la saison 2022/2023.** Aucune dérogation ne sera faite.

#### PERMANENCE ARBITRAGE DU WEEK-END DU 05 & 06 Mars 2022

- Nicolas BRUNEL (06.70.31.54.43)

Merci de contacter à partir du samedi matin uniquement la personne de permanence pour tout problème lié à l'arbitrage, et non votre désigné.

#### TROMBINOSCOPE

La C.D.A. vous informe que le trombinoscope des arbitres est en ligne dans la rubrique « Arbitrage » / « Nos Arbitres » sur site du District.

#### ENCADREMENT TECHNIQUE DES ÉQUIPES SENIORS ET JEUNES MODIFICATION

**La commission de district de l'arbitrage vous informe des modifications suivantes pour le statut des éducateurs et plus particulièrement sur le suivi réalisé par les arbitres lors des rencontres suivantes :**

Seniors D1 et D2  
U18 « D1 » et « D2 », U15 « D1 » et « D2 »

L'objectif de cette modification porte essentiellement sur le fait que les arbitres officiellement désignés vérifient uniquement l'identité de l'éducateur inscrit sur la feuille de match **et non plus la concordance entre la liste déclarée auprès de la commission du statut de l'encadrement des équipes et l'identité de l'éducateur mentionnée sur la feuille de match.**

De ce fait, nous demandons à tous les arbitres qui officient dans ces catégories de veiller scrupuleusement **au pointage des éducateurs diplômés ou non** en respectant les 2 points indiqués ci-dessous (**modification : 2<sup>ème</sup> point**) :

- Faire preuve de rigueur sur la correspondance licence et identité des personnes présentes sur le banc de touche.
- **Après vérification (sans tenir compte de la liste des éducateurs diplômés), inscrire sur la FMI dans la rubrique « règlements locaux » : vérification effectuée et présence des éducateurs.**

**Bien entendu, l'éducateur mentionné sur la FMI doit être présent :**

- Lors de la réunion d'avant match
- Lors de la rencontre sur le banc de touche
- Lors de la signature de la feuille de match à l'issue de la rencontre

Ainsi dans la rubrique règlement locaux il faudra mettre **vérification effectuée et présence des éducateurs**

**Mise en application immédiate**

## SANCTIONS DISCIPLINAIRES

Lorsque vous mettez un carton rouge, n'oubliez pas en plus de noter du n° de maillot de bien noter le nom et prénom du joueur ainsi que son n° de licence et son club.

Trop d'arbitres oublient ce devoir lors de la rédaction du rapport.

## AVIS AUX CLUBS

Lorsque que vous décidez de reporter (en accord des deux clubs) ou de déclarer forfait pour une rencontre où un arbitre est désigné, veuillez informer outre la commission concernée, la permanence arbitrale du week-end de votre match (voir PV de la Commission des arbitres) ou BRUNEL Nicolas (06.70.31.54.43).

## DERNIER RATTRAPAGE DES FORMATIONS CONTINUES DE TOUTES LES CATÉGORIES

**ATTENTION : C'est l'unique rattrapage, le samedi 19 mars 2022 à GUILHERAND-GRANGES**

**Aucun justificatif d'absence ne sera toléré.**

Rendez-vous à 8h15 très précises au stade des Combes. La réunion prendra fin vers 13h30.

**Tous les arbitres sur la liste ci-après doivent être présent sinon ils seront pénalisés de 10 pts sur leur note d'assiduité.**

Liste des arbitres convoqués :

NOM	PRÉNOM	CATÉGORIE
SABOUR	AZEDDINE	District Assistant 1
ABACHKIA	SABER	District Assistant 2
EL HADDIOUI	JALAL	District Assistant 2
ASTIER	ANTOINE	District Assistant 2
LEBON	FLORIAN	District Assistant 2
MORET	JAMES	District Assistant 2

PERDRIOLE	RAPHAEL	District Assistant 2
AMARA	MOHSEN	District 4
AMEUR	ZOUHAIER	District 4
AMROUNE	SAMIR	District 4
AURIC	FREDERIC	District 4
BAGHOUGH	AZIZ	District 4
BARBOSA	LAURENT	District 4
BAHRADI	NADIR	District 4
BELKADI	MHAMED	District 4
BERTRAND	SEBASTIEN	District 4
BOTTEX	RICHARD	District 4
CAUVIN	NICOLAS	District 4
FARIA CARVALHO	BRUNO	District 4
GAILLARD	ENael	District 4
GALOYAN	YOURI	District 4
GHEBBARI	JEREMY	District 4
GHEBBARI	JIMMY	District 4
GONCALVES	YOANN	District 4
HAFSOUNI	MAHER	District 4
KHIATI	NACER	District 4
LAMY	FELIX	District 4
LEBEAU	QUENTIN	District 4
MARTIN GARIN	YANN	District 4
MESTOURA	IDRIS	District 4
NAICH	MOSTAFA	District 4
NODON	KEVIN	District 4
PERGE	DAVID	District 4
PERRI	VINCENT	District 4
REBOUL	JEAN PIERRE	District 4
SHAMOIAN	RONALDO	District 4
YANIK	NAZMI	District 4
CHAABANE	MEDHI	District 3
CHEVAL ALBERT	FANNY	District 3
DADDA	DJILLALI	District 3
DJERIDI	IDRISS	District 3
GONCALVES	DANIEL	District 3
KHALDI	KAMAL	District 3
PINTO	PATRICK	District 3
BEGOT	SEBASTIEN	District 2
EL MARRAHI	SAID	District 2

JOUAN	JANNICK	District 2
SEDDOUGUI	FOUAD	District 1
ANDRE	MYLAN	J.A.D.
BENYEKHEEF	ISLEM	J.A.D.
BENYEKHEEF	MUSTAPHA	J.A.D.
DUSSAUD	ROMAIN	J.A.D.
EL MARZUIOUI	TAREK	J.A.D.
FRAISSE	MATEO	J.A.D.
GOMAR	AYMERIC	J.A.D.
GOMES	CHRISTIAN	J.A.D.
KHEBIBECHE	YANIS	J.A.D.
KRAU	SOLINE	J.A.D.
MATAICH	MOUAAD	J.A.D.
MONTOYA	MELINA	J.A.D.
ROMEGOUX	CLEMENT	J.A.D.

ATTENTION ! Les arbitres n'ayant pas de pass'vaccinal ne pourront participer au rattrapage mais devront envoyer un mail.

## FORMATION SPÉCIFIQUE ARBITRAGE : BEACH SOCCER

Le Beach soccer est une pratique qui attire de plus en plus de licenciés car il s'adapte à la diversité des attentes de notre société.

Au cœur du projet fédéral de demain, le Beach soccer tend à se développer dans différents domaines qui constitueront de véritables piliers de développement et de pérennisation.

Pour information, la LAURA Foot a identifié notre District comme site référent du beach soccer.

A ce jour, 2 terrains de beach soccer sont référencés : GUILHERAND-GRANGES et VESSEAUX.

**Par conséquent, un championnat (sous forme de plateaux de 3 équipes) aura lieu en semaine du 14 avril au 23 mai 2022 avec une finale départementale (4 équipes qualifiées) programmée le samedi 11 juin 2022**

Naturellement, l'un des piliers de développement de cette pratique spécifique est la formation des arbitres.

**A ce sujet, une formation spécifique arbitrage Beach Soccer sera organisée le samedi 9 avril 2022 (journée) au siège du District Drôme-Ardèche de Football.**

**Pour cela, merci de bien vouloir nous faire part de votre inscription par mail UNIQUEMENT à l'adresse : [rviallet@drome-ardeche.fff.fr](mailto:rviallet@drome-ardeche.fff.fr) avec copie à [arbitres@drome-ardeche.fff.fr](mailto:arbitres@drome-ardeche.fff.fr) pour le jeudi 24 mars 2022, délai de rigueur.**

**Toutes les candidatures seront étudiées et validées par la Commission de District de l'Arbitrage.**

## STATUT DE L'ARBITRAGE

Pour toute question relative avec le Statut de l'Arbitrage veuillez contacter jusqu'à nouvel ordre : BRUNEL Nicolas (06.70.31.54.43).

## CLÔTURE DE LA FMI (POUR TOUTES LES CATÉGORIES)

Nous avons constaté que depuis le début de la saison que trop d'erreurs se produisent lors de la clôture de la FMI, ce qui peut avoir des conséquences dont certaines très importantes pour les clubs.

Nous vous rappelons qu'il est impératif lors de la clôture de la FMI, d'avoir dans votre vestiaire : soit les deux capitaines pour les adultes, soit les deux coachs pour les jeunes. Il faut leur demander de bien vérifier l'historique des faits de jeu et ensuite leur faire signer et clôturer la FMI.

Le Règlement Intérieur sera appliqué pour tout manquement à ce devoir.

## NOTES DE FRAIS D'ARBITRAGE

Il est rappelé que lorsqu'une rencontre ne se joue pas pour diverses raisons (Arrêté Municipal, terrain impraticable, absence de l'équipe visiteuse, etc....) **vous devez UNIQUEMENT prendre les frais de déplacement et non les frais d'équipement.**

## ABSENCES DE DERNIÈRE MINUTE

Lors de sa dernière séance du Bureau, la C.D.A. a décidé que chaque absence de dernière minute, que ce soit pour blessure professionnelle ou tout autre raisons, **vous devez impérativement en avvertir la personne de permanence arbitrale du week-end et joindre le plutôt possible un justificatif..... J + 6..... (certificat médical, attestation professionnelle etc....auprès de la Commission des arbitres).**

Pour tout manquement à ce devoir, la C.D.A. appliquera Le Règlement Intérieur.

## RAPPORTS DISCIPLINAIRES

La C.D.A. vous rappelle d'être vigilant et de faire votre rapport avant le mercredi soir. En cas de carton rouge penser à relever tous les éléments pour l'établissement de votre rapport.

Comme annoncé lors des Assemblées Générales, nous vous rappelons que suite à deux jaunes puis un rouge, ou tout autre motif disciplinaire, vous devez faire votre rapport via le Portail des Officiels.

Si le portail les officiels ne fonctionne pas et si vous n'avez pas accès à votre rapport en ligne vous devez faire votre rapport circonstanciel par mail à la boîte mail discipline.

## DÉSIGNATIONS

Pour toutes vos questions, vous pouvez utiliser la boîte mail. Merci de ne pas contacter systématiquement le désignateur.

Nous vous rappelons aussi qu'il est important de consulter vos désignations jusqu'au vendredi soir 20 heures, car des modifications peuvent y être effectuées tout au long de la semaine (horaires ou terrains).

La C.D.A. vous préviendra de tout changement uniquement à partir du vendredi soir après 20 heures.

## INDISPONIBILITES

La C.D.A. vous rappelle que toute indisponibilité doit être déposée 15 jours avant et doit être gérée sur l'ensemble du week-end. Pour toute indisponibilité non déposée dans les temps et dans le créneau horaire, l'arbitre sera considéré comme libre et donc pouvant être désignable.

Tout manquement à cette obligation verra l'application stricte du règlement intérieur de la C.D.A.



## AGENDA PRÉVISIONNEL DES ACTIONS TECHNIQUES - SAISON 2021-2022

La Commission de District de l'Arbitrage vous précise que les informations relatives aux actions techniques (lieu, horaires, ordre du jour, liste des arbitres convoqués...) sont consultables sur le site internet du District Drôme-Ardèche de Football dans les rubriques : PROCÈS VERBAUX et ARBITRAGE

**Il est rappelé aux arbitres qu'il est obligatoire d'être présent au stage de recyclage.**

**En cas d'absence vous devez vous excuser par mail à la boîte mail arbitre est en copie à Roland VIALLET si cela n'est pas fait une perte de 10 pts vous sera mis sur votre note d'assiduité.**

**Et bien sûr, vous devrez être présent au rattrapage sinon une nouvelle perte de 10 pts vous sera imputée.**

- Samedi 19 mars :

**Rattrapage des Formations continues de toutes les catégories d'arbitres**

**Mai 2022**

- Vendredi 13 mai :

Formation initiale des arbitres stagiaires adultes et jeunes (séance N°8 : bilan de la saison)

**Commission vous rappelle que lors des matchs de coupe U15 et U18, en cas d'égalité au bout des 90 minutes il n'y a pas de prolongation, séance de tirs au but direct.**

## COURRIER DES CLUBS

. **U.S. VALLEE JABRON** : Courriel nous informant du report de la rencontre U18 D4 du 12/03/2022 à une date ultérieure. Lu et noté.

. **U.S. BAS VIVARAIS** : Courriel nous informant des arrêtés municipaux de leurs terrains pour le week-end des 12 & 13/03/2022. Lu et noté.

. **E.S. LE LARIS MONTCHENU** : Courriel nous demandant un arbitre pour son équipe Seniors D5 pour toutes ses rencontres (Domicile / Extérieur) jusqu'à la fin de la saison. Lu et noté. Votre demande sera exaucée selon la disponibilité de notre effectif.

## COURRIER DES ARBITRES

. **VINCENT Lilian** : Courriel nous informant de son indisponibilité jusqu'au 05/04/2022 (Certificat Médical). Lu et noté. Prompte rétablissement.

. **LE JEUNE Alan** : Courriel nous informant de son indisponibilité jusqu'à la fin de la saison pour raison professionnelle (changement de région). Lu et noté. Bon courage et bonne continuation.

. **ELAKHMAIRI Mustapha** : Courriel nous informant de son indisponibilité jusqu'au 09/05/2022 (Certificat Médical). Lu et noté. Prompte rétablissement.

. **BARBOSA Laurent** : Courriel nous informant de son absence à la formation continue du samedi 19/03/2022 pour raisons professionnelles. Lu et noté.

. **VIOUGEAS Vincent** : Courriel nous informant de son indisponibilité de 7 jours (Certificat Médical). Lu et noté. Prompte rétablissement.

. **HATTACH Imad** : Courriel nous informant de son changement d'adresse E-mail. Lu et noté.

- . **BARONNIER Maelys** : Courriel nous informant de son indisponibilité jusqu'au 01/04/2022 (Certificat Médical). Lu et noté. Prompte rétablissement.
- . **AURIC Frédéric** : Courriel nous informant de son absence à la formation continue du samedi 19/03/2022 pour raisons personnelles. Lu et noté.
- . **DELORME Lucie** : Courriel nous informant de son indisponibilité jusqu'au 20/03/2022 (Certificat Médical). Lu et noté. Prompte rétablissement.

### INFORMATION A L'ATTENTION DES ARBITRES ADULTES ET JEUNES (ÉCUSSON)

Le port de l'écusson est obligatoire (sauf pour les stagiaires). Ceux qui n'en ont pas ou qui l'auraient perdu, peuvent le demander à Roland VIALLET Conseiller Technique Départemental en Arbitrage – 06-15-60-01-54 ou 04-75-81-36-43 ou par mail à l'adresse suivante : [rviallet@drome-ardeche.fff.fr](mailto:rviallet@drome-ardeche.fff.fr) le montant de l'écusson est de 5€ qui sera prélevé à votre club d'appartenance.

### INFORMATION A L'ATTENTION DES ARBITRES ADULTES ET JEUNES (LIVRE)

La Commission de District de l'Arbitrage vous informe que le livre « **le Football et ses règles** » édition 2022 est disponible.

Pour toute commande, merci de bien vouloir vous rapprocher de Roland VIALLET, Conseiller Technique Départemental en Arbitrage – 06-15-60-01-54 ou 04-75-81-36-43 ou par mail à l'adresse suivante : [rviallet@drome-ardeche.fff.fr](mailto:rviallet@drome-ardeche.fff.fr)

Le montant du livre est fixé à 28€ (*chèque à établir à l'ordre du District Drôme-Ardèche de Football*).

**Le Président**  
**Nicolas BRUNEL**

**Le Secrétaire**  
**Jean Baptiste RIPERT**